RALLONGE DE L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE DES HOSPITALO-UNIVERSITAIRES

Colère dans les hôpitaux

Le Syndicat national des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires (Snechu) ne compte pas rester les bras croisés face à la dernière instruction du Premier ministre de repousser jusqu'à 67 ans la fin de la fonction de chef de service et d'autoriser l'exercice des activités de soins et de formation au-delà de 70 ans. Le syndicat qui prépare des assemblées générales pour la deuxième semaine du mois de septembre prochain n'exclut pas le recours à la grève.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - Menace sur les hôpitaux. Les services hospitaliers risquent de connaître un large mouvement de protestation à la rentrée. Et la perturbation risque de toucher également les universités du pays suite à la colère des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires. Ces derniers se soulèvent contre ce qu'ils appellent «un revirement de situation» de la part du Premier ministre.

Le 14 mars dernier, Sellal, dans une deuxième instruction, après une première en janvier, annonçait qu'à partir du 23 septembre prochain, tout professeur chef de service âgé de 65 ans doit quitter son poste de chefferie de service et ceux ayant atteint l'âge de 70 ans doivent faire valoir leur droit à la retraite, quel que soit le grade d'un hospitalo-universitaire.

A partir de là, une commission regroupant le syndicat du Snechu et des cadres des ministères de l'Enseignement supérieur et de la Santé a été installée pour préparer le déroulement du concours de chefferie de service pour assurer la relève. Changement de situation.

En juillet dernier, le Premier ministre donnait une troisième instruction sur la base de laquelle la limite d'âge de fin de fonction de chef de service fut rallongée à 67 ans et annulait la mise en retraite des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires ayant l'âge de 70 ans qui peuvent désormais poursuivre leurs activités de formation et de santé à vie. «C'est un coup de poignard dans le dos», s'exclame la professeure Ouahioune, présidente du Snechu.

Le syndicat, dit-elle, a demandé à deux reprises audience au Premier ministre. Un courrier lui a été adressé lui demandant «pourquoi toute cette campagne anti-jeunes médecins». Le Premier ministre, regrette-t-elle, n'a pas répondu au syndicat, préférant recevoir un collectif de professeurs. «Le plus choquant», poursuit-elle, c'est le fait que ce collectif demande une évaluation des professeurs. «Nous ne sommes pas contre, nous sommes partants, mais l'on se demande pourquoi ils n'ont jamais demandé à ce qu'ils soient évalués eux pendant toutes ces années», s'interroge l'intervenante. Le syndicat se prépare à organiser des assemblées générales d'ici la deuxième semaine du mois de septembre au sein des facultés au niveau national pour décider de sa riposte. «Si nous devons aller vers une grève nous irons vers une grève», affirme la professeure Ouahioune. Le problème, souligne-t-elle, ce n'est pas la chefferie de service mais c'est de rester dans les services au-delà de 70 ans. Le syndicat, dit-elle, revendique un âge fixe et définitif pour le départ à la retraite.

Des services bis au niveau des hôpitaux

Ne pas fixer un âge de départ à la retraite pour les professeurs a créé une anarchie dans certains services hospitaliers, affirme le Snechu. «Laisser des gens sur place et installer de nouveaux chefs de service a fait que certains anciens chefs de service n'ont pas hésité à créer des services bis en toute impunité et au désarroi du nouveau chef de service qui ne peut rien dire, par respect, et la situation risque de s'aggraver en laissant les gens de plus de 70 ans dans les services», affirme-t-on.

Flou sur le concours de chefferie de service

Le concours de chefferie de service, qui devait se dérouler avant la fin de l'année en cours et qui devrait accueillir près de 1 200 postulants, risque d'être reporté. Le syndicat des hospitalo-universitaires, qui était associé pour préparer le déroulement du concours, se dit être dans le flou actuellement sur la date du déroulement du concours. Initialement, 202 postes de chefferies de service devaient être libérés d'ici le 23 septembre prochain. Cependant, le syndicat estime à moins d'une centaine les postes qui vont être libérés avec les nouvelles mesures portant l'âge de mise en fin de fonction de la chefferie de service à 67 ans. Le comble, dit-on, c'est que certains chefs de service qui vont rester vont atteindre les 67 ans à quelques mois après la mise en application de cette nouvelle instruction.

Jusqu'à quel âge peut-on continuer de travailler au bloc opératoire ?

Peut-on continuer à travailler dans un bloc opératoire à l'âge de 70 ans ? En principe, c'est le ministère de la Santé qui doit donner son feu vert et fixer l'âge auquel un professeur peut encore exercer l'activité de soins. Sans avoir encore fixé un âge, le département de la santé estime que tant que quelqu'un est encore en mesure de prodiguer des soins, il est le bienvenu. Dans le cas contraire, ils doivent assurer uniquement les missions pédagogiques.

Photos : DR

Les services hospitaliers risquent de renouer avec les mouvements de protestation.

Le Snechu, qui qualifie l'activité de l'enseignant-chercheur hospitalo-universitaire de métier pénible en assurant l'enseignement, la recherche et les soins, est catégorique : «A cet âge, il est impossible d'assurer une activité de soins.»

Soumettre les chefs de service à un audit, la solution

Le départ à la retraite des professeurs chefs de service ne cesse de soulever la polémique et la colère de l'ancienne et de la nouvelle génération. Des professionnels du secteur estiment, cependant, qu'il est facile de trancher cette problématique en fixant, dès le départ, des critères d'évaluation. Le gouvernement n'a qu'à fixer une période d'évaluation allant de 3 à 5 ans. A la fin de cette période, le chef de service sera soumis à un audit sur trois volets. Il doit défendre son poste sur le volet formation, soit le nombre de thèses de professeurs, de maîtres-assistants et assistants encadrées et le nombre de publications parues dans les revues nationales et internationales. Sur le volet soins, il s'agit de noter sur le nombre de patients hospitalisés, le nombre de patients suivis en consultation externe, la qualité des soins, la qualité d'accueil des malades aux urgences et en consultation et la qualité de la prise en charge des hospitalisés et, enfin, répondre sur le volet de gestion et l'optimisation de la ressource humaine sur le plan de l'évolution et de la productivité.

S. A.

AÏD EL ADHA

L'offre de moutons est importante cette année

Le ministère de l'Agriculture a fait en sorte que les acheteurs de moutons soient mis en contact direct avec les éleveurs à travers l'aménagement de 456 points de vente à travers 33 wilayas dont 14 points dans la capitale Alger.

Lyas Hallas - Alger (Le Soir) - Dans une conférence de presse tenue hier à Alger, le ministre de l'Agriculture du Développement rural et de la Pêche, Abdeslam Chelghoum a estimé que l'abondance de l'offre de moutons cette année va amener les prix du mouton de l'Aïd à la baisse. Mais pour réguler ce marché soumis aux spéculations des intermédiaires, l'Etat à travers le ministère de l'Agriculture et celui du Commerce ont aménagé en coordination avec la Fédération des éleveurs 456 points de vente à travers 33 wilayas afin de mettre les acheteurs en contact direct avec les éleveurs.

«D'habitude, notamment dans les grandes villes, on achète le mouton en quatrième ou cinquième main à cause de la multiplication des revendeurs. Cette année et vu l'abondance de l'offre, nous avons prévu des espaces pour permettre aux éleveurs de vendre leur cheptel directement aux consommateurs», a indiqué Abdeslam Chelghoum. Il a invité les Algériens à aller acheter dans ces espaces afin de décourager la spéculation. «C'est une bataille commerciale. Nous ne pouvons pas interdire la revente du cheptel. Mais puisque le mouton est disponible cette année, c'est aux citoyens de jouer le jeu parce que le dispositif mis en place va permettre de faire face aux hausses spéculatives des prix», a-t-il appelé. Le ministre a, par ailleurs, précisé que l'Algérie dispose aujourd'hui de près de 24 millions de têtes ovines et de 3 millions de têtes caprines. «Je suis étonné d'entendre parler de la nécessité d'importer du cheptel pour faire face à la demande alors que la richesse disponible couvre largement la demande locale» a-t-il déclaré.

456 points de vente ont été aménagés à travers 33 wilayas.

Il convient, en tout cas, de noter que l'abondance de l'offre de moutons sur le marché trouve son explication dans la baisse de la production céréalière cette année. La sécheresse qui a frappé les wilayas de l'Ouest devrait pousser les éleveurs à mettre plus de têtes ovines sur le marché.

L'élevage d'ovins obéit à la logique suivante : une pluviométrie appréciable fait pousser les pâturages et augmente le rendement des céréalicultures et, donc, de la production d'aliments de bétail, cela réduit les coûts d'élevage et les éleveurs mettent moins de cheptel sur le marché. Par contre, la sécheresse fait augmenter les prix des aliments de bétail et, donc, les coûts d'élevage et contraint les éleveurs à brader leurs cheptels.

En effet, le ministre a estimé la baisse de la production céréalière à 11% par rapport à l'année dernière qui passe de 37 à 33 millions de quintaux. «La wilaya la plus sinistrée est Tiaret qui a vu sa production baisser de près de 40%» a-t-il précisé. Il a, néanmoins, annoncé que l'aide annuelle accordée aux éleveurs au mois de novembre et qui consiste en leur approvisionnement en orge et autres aliments de bétail va être distribuée cette année dès cette semaine pour participer à l'équilibre des prix sur le marché. «Cela va éviter aux éleveurs qui devront commercialiser leurs cheptels dans les points de vente aménagés pour l'Aïd d'en acheter sur le marché noir» a-t-il conclu.

L. H.